

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation :20 janvier 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt et deux le 25 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic.

Absents : excusés : CURIEN Véronique, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia, BODIN Serge, OUVRARD Tiffany, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, MAZELLE Philippe

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2022/07

CONTRAT SEGILOG -BERGER LEVRAULT

Madame le Maire informe le conseil que le contrat de maintenance et de développement des procédures informatiques de la Mairie arrive à échéance le 1^{er} mars 2022.

Elle donne lecture au conseil de la nouvelle proposition de contrat d'une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG.

La rémunération annuelle sera de :

3 033.00 € HT pour les droits d'utilisation

337.00 € HT pour la maintenance et la formation

La prise d'effet du contrat est le 1^{er} mars 2022 pour une durée de 3 ans.

Pour extrait conforme

Aux Ormes le 26 janvier 2022

Béatrice FONTAINE

Maire